

Sherbrooke, le 19 décembre 2018

**Objet : Demande d'accès aux documents– 600, rue du Parc-Industriel à Sherbrooke**

Madame,

En réponse à votre demande d'accès reçue le 6 décembre dernier concernant l'objet précité, vous trouverez ci-joint les documents accessibles. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection, MELCC, 2009-07-24, 5 p;
2. Avis non-conformité, MELCC, 2007-12-03,
3. Rapport d'inspection, MELCC, 2007-11-01, 6 p;
4. Rapport d'inspection, MELCC, 2007-04-276 p;

Vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués selon les articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités par la loi.

Veillez recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Originale signée par

MP/

Michèle Pinard  
Répondante régionale

p. j.

**CERTIFIÉ**

Sherbrooke, le 30 novembre 2007

**AVIS D'INFRACTION**

Roulottes Évasion  
600, rue du Parc Industriel  
Sherbrooke (Québec) J1C 0J2

N/Réf. : 7430-05-01-43027E3  
N/Doc : 400453226

**Objet : Remblayage dans la bande riveraine d'un cours d'eau sans certificat  
d'autorisation. Lots 29 A-C, Sherbrooke.**

---

Madame, Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 1<sup>er</sup> novembre 2007 par une fonctionnaire dûment autorisée de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la loi :

**Avoir exécuté ou permis l'exécution de travaux de remblayage dans la bande riveraine d'un cours d'eau sans avoir obtenu au préalable le certificat d'autorisation requis.**

- *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)*  
  . article 22.

Nous vous demandons donc de cesser **IMMÉDIATEMENT** tout travaux dans un cours d'eau et sa bande riveraine. Également, nous vous demandons de nous soumettre **d'ici le 30 décembre 2007**, un plan de restauration du cours d'eau affecté par vos travaux. Ce plan devra être préparé et signé par un professionnel spécialisé en la matière et devra comprendre la restauration du cours d'eau affecté, la restauration des bandes riveraines de 10 mètres de part et d'autre de ce dernier, l'ensemencement des rives, les mesures de mitigation à prévoir pendant les travaux pour éviter un apport de sédiments vers ce cours d'eau et enfin un échéancier de réalisation des travaux.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec madame Anouka Bolduc au 819-820-3882, poste 272.

Direction régionale  
770, rue Goretti  
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4  
Téléphone : (819) 820-3882  
Télécopieur : (819) 820-3958

Bureau régional de Longueuil  
201, place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Téléphone : (450) 928-7607  
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont  
101, rue du Ciel, bureau 1.08  
Bromont (Québec) J2L 2X4  
Téléphone : (450) 534-5424  
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield  
900, rue Léger  
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5A3  
Téléphone : (450) 370-3085  
Télécopieur : (450) 370-3088



Nous désirons vous informer qu'en vertu de l'article 106 de la Loi sur la qualité de l'environnement, toute personne morale qui contrevient à l'article 22, est passible d'une amende pouvant atteindre 120 000\$ pour une première infraction.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

RS/AB/

Richard Smith  
Chef d'équipe  
Secteur municipal et hydrique

c. c. Municipalité de Sherbrooke

N/Réf. : 7430-05-01-43027E3

Date : 2009-07-24

N/Doc. : 400619583

**RAPPORT D'INSPECTION**

**1. IDENTIFICATION**

Date d'inspection : 24 juillet 2009

Heure : Arrivée : 11h28

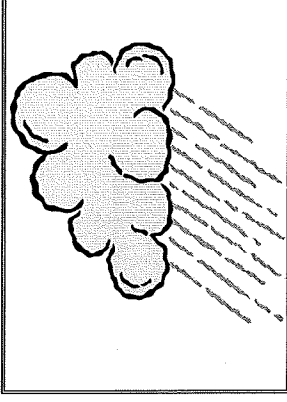
Départ : 11h49

Inspectrice : Anne-Sophie Bergeron

Accompagné de : -----

Lieu inspecté : Lots 3 101 916 et 3 103 963 du rang V du Cadastre du Québec  
Roulottes Évasion  
600, rue du Parc Industriel  
Sherbrooke (Québec) J1C 0J2

TEMPÉRATURE : 18°C



Coordonnées Géographiques : GéoNad 83 (degré décimal) :

N 45,45786 O 71,96118

Adresse postale (si différente) -----

Plaignant / Plaignante : Rencontre : Oui  Non  S/O

Nom / Adresse

Téléphone

Personnes rencontrées :

Nom / Fonction

Téléphone

**Daniel Fisette / Président de l'entreprise**

**(819) 846-0878**

Pièce(s) annexée(s) : Photo:  Nombre : 5 dont 3 présentées

S/O

Croquis:

Plan:

Carte(s):

1 carte de la localisation des photos

Échantillons :

Eau :

Flore :

Aucun:

Air :

Faune :

Sol

Déchets :

Autres annexes -----

But(s) : Suivi suite à l'avis d'infraction du 3 décembre 2007 : Vérifier si le remblai et la clôture présentes dans la bande riveraine d'un cours d'eau ont été retirés.



N/Réf. : 7430-05-01-43027E3

Date : 2009-07-24

## 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le 19 novembre 2007, Anouka Bolduc, technicienne affectée au dossier, se rend chez Roulotte Évasion suite à une plainte concernant la présence de remblai dans la bande riveraine d'un cours d'eau. La plainte s'avérant fondée, un avis d'infraction est envoyé à cette entreprise, le 3 décembre 2007, leur demandant de nous soumettre un plan de restauration du cours d'eau affecté par leurs travaux. Le 4 février 2008, Roulotte Évasion nous a fait parvenir une lettre avisant que la situation allait être corrigée d'ici la fin de juin 2008.

Ainsi, le 24 juillet 2009, je me rends au lieu d'infraction pour m'assurer de la restauration du milieu dégradé. Je me présente et M. Daniel Fiset, président de l'entreprise, vient à ma rencontre. Ce dernier m'explique que les travaux de restauration ont été complétés l'été passé. Je me dirige donc vers la section concernée. Je constate que la clôture a été déplacée hors de la bande riveraine, soit à 10,5 mètres de la ligne des hautes eaux (Photo 1). Quant au remblai, M. Fiset m'informe que lors des travaux d'agrandissement, une membrane avait été installée sur laquelle de l'enrochement de moins d'un mètre de profondeur avait été mis. Je remarque que la végétation reprend bien le dessus, malgré qu'il n'y ait pas eu d'ensemencement. Sur de grandes sections, la végétation a d'ailleurs poussé à travers les pierres (Photos 2 et 3).

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil Canon Power Shot A1100. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau. J'ai transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

## 3. CONCLUSION

La clôture a été retirée de la bande riveraine du cours d'eau et la végétation reprend le dessus.

## 4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui:  Non:  Sans objet:

## 5. RECOMMANDATION(S)

Classer le dossier.

## 6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Anne-Sophie Bergeron



Signature

2009-07-24

A M J

Vérifié par : Richard Smith



Signature

2009-07-29

A M J

Commentaires du vérificateur :

*Remblai à classer*

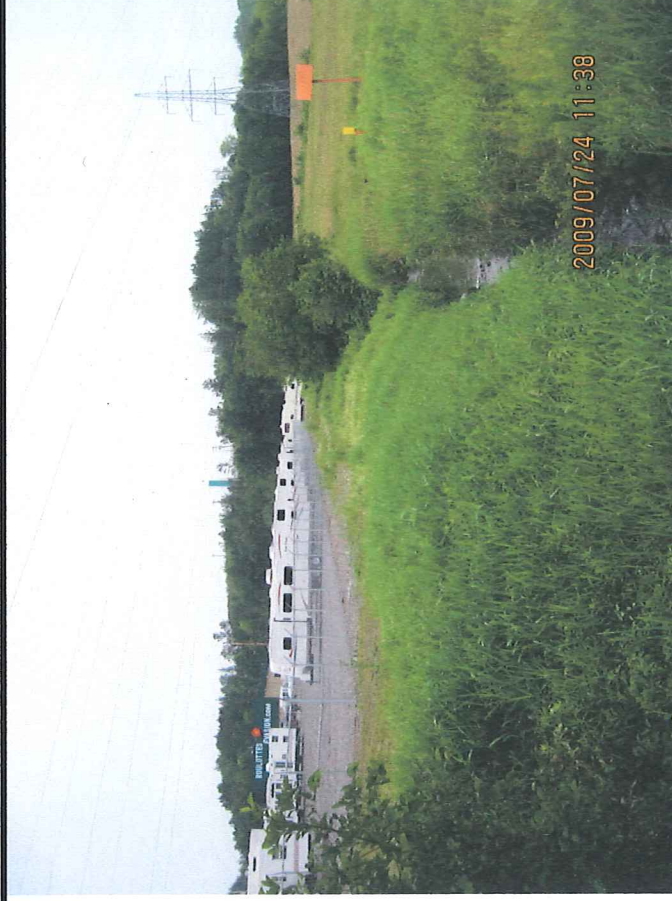


Lieu : Remblayage dans la bande riveraine d'un cours  
d'eau, Roulottes Évasion      Municipalité : Sherbrooke  
Date d'inspection : 2009-07-24      N/D : 7430-05-01-43027E3

**Photo # 1:**

**Note :** Vu générale de la section où les correctifs ont été réalisés.

Référence : 7430-05-01-43027E3.  
Roulottes évacion 2009-07-29 003.jpg



**Photo # 2 :**

**Note :** Vu de la reprise de la végétation.

Référence : 7430-05-01-43027E3.  
Roulottes évacion 2009-07-29 005.jpg



**Photo # 3:**

**Note :** Autre vu de la reprise de la végétation.

Référence : 7430-05-01-43027E3.  
Roulottes évacion 2009-07-29 004.jpg









7430-05-01-43027E3.  
Roulottes évasion 2009-07 ...



7430-05-01-43027E3.  
Roulottes évasion 2009-07 ...



7430-05-01-43027E3.  
Roulottes évasion 2009-07 ...



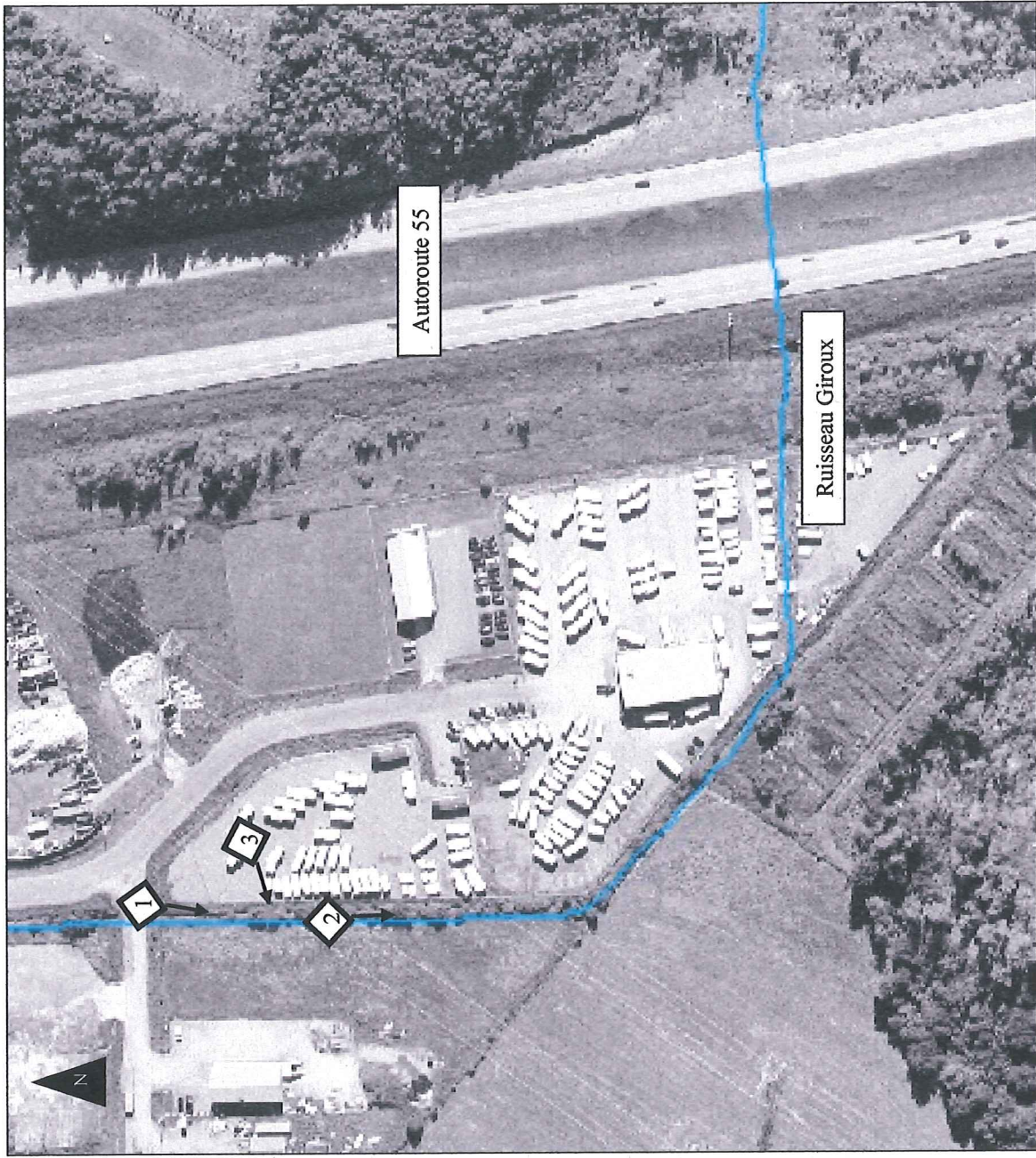
7430-05-01-43027E3.  
Roulottes évasion 2009-07 ...



7430-05-01-43027E3.  
Roulottes évasion 2009-07 ...



# Carte. Localisation et positionnement des photos



## Croquis dessiné par :

NOM : Anne-Sophie Bergeron

SIGNATURE : *Anne-Sophie Bergeron*

DATE : 2009-07-24

DOSSIER : 7430-05-01-43027E3

LIEU : Remblayage dans la bande riveraine d'un cours d'eau, Roulottes Évasion

## \*NOTE :



Numéro et orientation  
des photographies



## Rapport d'inspection

N/Réf. : 7430-05-01-

Date de rédaction : 07-08-21

Document SAGIR : 400429016

### 1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 07/09/27 HEURE : Arrivée : 3h30 DÉPART : 4h20 MÉTÉO : nuageux

TECHNICIEN / TECHNICIENNE: Anouka Bolduc

ACCOMPAGNÉ(E) DE : Jean-Philippe Labé

LIEU INSPECTÉ : ADRESSE POSTALE (si différente) :

Roulotte Évasion  
600, rue du Parc Industriel  
Sherbrooke (Québec)  
J1C 0J2

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non [ ]  
Nom / Adresse Téléphone

### PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction Téléphone  
53-54 vendeur 819-846-0878  
Normand Raymond, dg 819-846-0878

### PIÈCES ANNEXÉES :

Photos	Croquis	Plans	Cartes
(x)	(x)	( )	(x)
Nombre : 3	1		1

### ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
( )	( )	( )	( )	( )	( )

### AUTRES ANNEXES (précisez) :

- Photos aériennes prises en 2006 et 2007

BUT : Vérifier le bien fondé d'une plainte interne (Sylvain Perrault et Jacques Savoie) concernant la présence de remblayage dans le bande riveraine d'un cours d'eau.

Coordonnées GPS (GéoNad 83 - degré décimal): 45.45786 71.96118



## RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. :

Date de rédaction :

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Arrivés sur place, nous nous sommes présentés et nous avons expliqué le but de notre inspection à <sup>53-54</sup> [REDACTED]. Nous avons ensuite réalisé notre inspection. Le ruisseau Giroux circule en partie sur le terrain de Roulottes Évasion (photos 1 et 2 et croquis). Sur cette portion, on a observé la présence d'un stationnement de gravier ainsi que des déchets (briques, bois etc.) dans la bande riveraine. Il y avait aussi de l'érosion et des sédiments. Sur la portion longeant le ruisseau (photo 3 et plan), nous avons noté la présence d'une clôture et d'un nouveau stationnement de gravier aménagé entre l'automne 2006 et le printemps 2007 (photos aériennes). Avant de quitter, nous avons rencontré Monsieur Raymond afin de l'informer des observations que nous avons faites.

### 3. CONCLUSION

Cette inspection a permis de constater qu'il y avait infraction aux articles 20 et 22 de la LQE.

### 4. RETOUR AU PLAIGNANT Oui ( ) Document SAGIR :

Non ( )

NA

### 5. RECOMMANDATION(S)

- Envoyer un avis d'infraction en vertu des articles 20 et 22 de la LQE.

### 6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Anouka Bolduc

Date : 07-08-21

Vérifié par : Richard Smith

Date : 2007-09-18

Commentaires du vérificateur :

*Les dans, top de déca. entre l'inspection et le rapport.  
Proches à une autre inspection. Les deux se  
sont succédés ont été effectués. Si bon, pour  
rapport est toujours une avis d'infraction  
dans les meilleurs délais.*



Nom du dossier : Roulottes Évasion

Municipalité : Bromptonville

Date d'inspection : 07-04-27

N/Réf. : 7430-05-01

**Photo 1 :**

Ruisseau Giroux

Stationnement de gravier dans la  
bande riveraine



**Photo 2 :**

Ruisseau Giroux

Déchets de toutes sortes dans la  
bande riverain (briques, bois, vieille  
roulotte etc.)



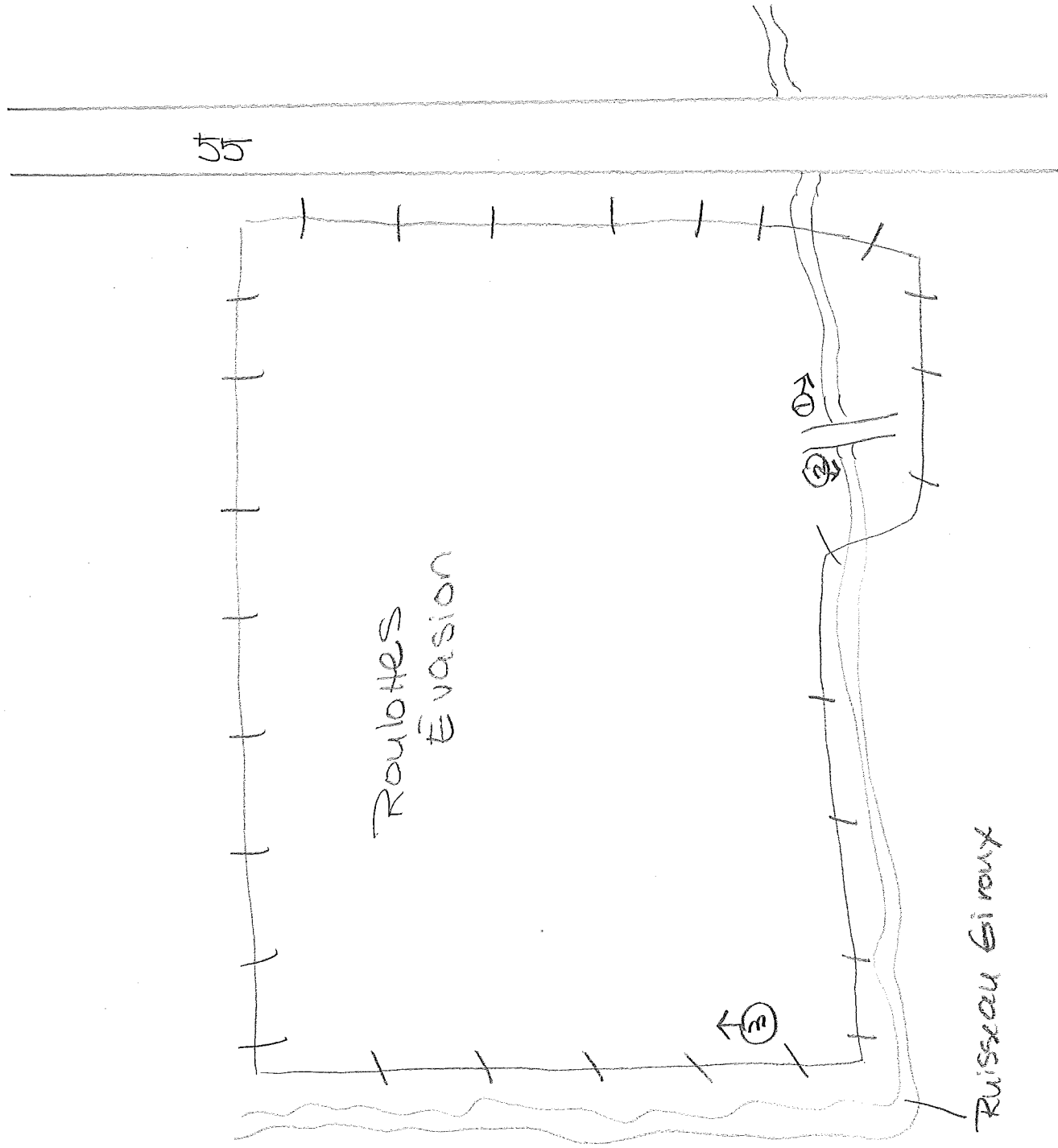
**Photo 3 :**

Ruisseau Giroux

Clôture et nouveau stationnement de  
roulottes, aménagé entre novembre  
2006 et mars 2007, selon les photos  
aériennes







Nom du dossier : Roulothes Évasion

Municipalité : Sherbrooke

N/Réf.: 7430-05-01-43027E3

Date d'inspection: 07-04-27

Réalisé par: A Bolduc

Date de réalisation: 07-05-10

Légende:

# clôture

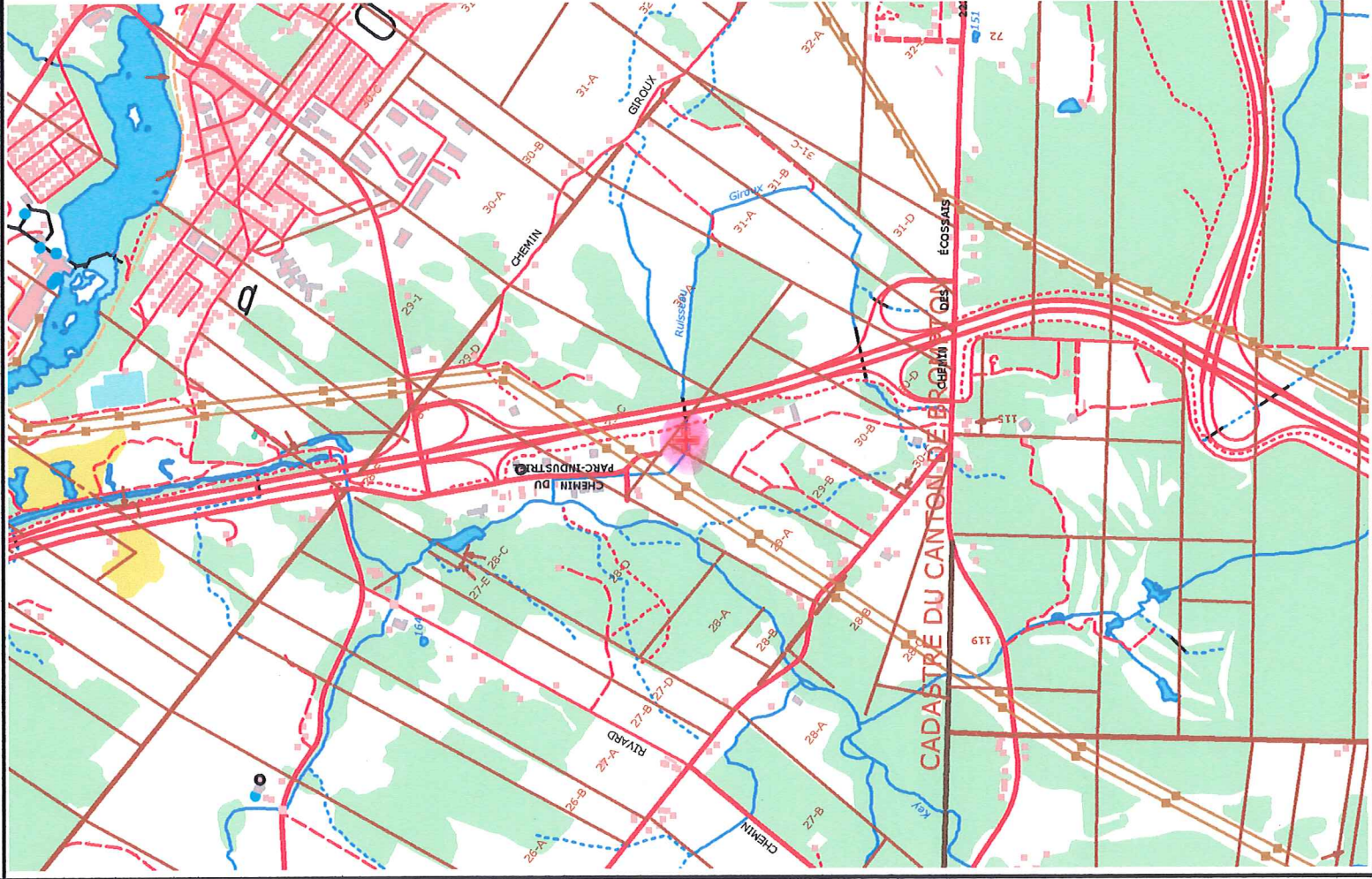
① → # photo et sens de la prise





# Roulotte Évasion - Sherbrooke

7430-05-01



- Localisation - coordonnées**
  - Coordonnée localisée
- Cadastrales et rangs**
  - Cadastrale
  - Rang
- Lots**
  - Lot
  - ! Lots non actualisés



1 Km

Sources) des données :  
Atlas SAGO

Développement durable,  
Environnement  
et Parcs



CCEQ - Estrie

Préparé par :  
Anouka Boiduc  
2007-05-10

© Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2007



## Rapport d'inspection

N/Réf. : 7430-05-01-43027E3

Date de rédaction : 07-11-19

Document SAGO : 400450034

### 1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : HEURE : Arrivée : 2h30 MÉTÉO : variable  
07-11-01 Départ : 3h25

TECHNICIEN / TECHNICIENNE: Anouka Bolduc

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ : ADRESSE POSTALE (si différente) :

Roulotte Évasion  
600, rue du Parc Industriel  
Sherbrooke (Québec)  
J1C 0J2

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [ ] non [ ]

Nom / Adresse

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

53-54 , aviseur

819-846-0878

Normand Raymond, dg

819-846-0878

PIÈCES ANNEXÉES :

Photos	Croquis	Plans	Cartes
( x )	( x )	( )	( )
Nombre : 6	1		

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
( )	( )	( )	( )	( )	( )

AUTRES ANNEXES (précisez) :

- Photos aériennes prises en 2006 et 2007

BUT : Vérifier le bien fondé d'une plainte interne (Sylvain Perrault et Jacques Savoie) concernant la présence de remblayage dans le bande riveraine d'un cours d'eau.

Coordonnées GPS (GéoNad 83 - degré décimal): 45.45786 71.96118



## RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. :

Date de rédaction :

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Arrivée sur place, je me suis présentée à messieurs [redacted] et Raymond à qui j'ai expliqué le but de mon inspection.

Mes entretiens avec eux m'ont permis d'apprendre que :

- La nouvelle section du stationnement a été aménagée à l'automne 2006. Ils ne savaient pas si un permis municipal avait été donné et pour plus d'information ils m'ont conseillé de contacter le propriétaire M Daniel Fiset.

Lors de mon inspection, j'ai constaté que :

- Le ruisseau Giroux circule en partie sur le terrain de Roulottes Évasion (photos 1 et 2). Sur cette portion, j'ai observé la présence de remblai dans la bande riveraine;
- L'aménagement de la nouvelle section du stationnement à l'automne 2006 a conduit à du remblayage dans la bande riveraine du ruisseau Giroux sur une longueur de près de 90 mètres (photos 3 à 6).

Avant de quitter les lieux, messieurs [redacted] et Raymond ont été informés qu'une demande de certificat d'autorisation doit être faite avant de réaliser des travaux dans la bande riveraine d'un cours d'eau. Ils ont aussi été instruits que, selon les constats effectués, il y avait infraction à l'article 22 de la LQE.

### 3. CONCLUSION

- Cette inspection a permis de confirmer que la plainte interne est fondée.
- Du remblai a eu lieu dans ~~et~~ la bande riveraine d'un cours d'eau sans certificat d'autorisation, ainsi il y a infraction à l'article 22 de la LQE.

### 4. RETOUR AU PLAIGNANT

Qui ( ) Document SAGIR :

Non ( )

NA

### 5. RECOMMANDATION(S)

- Envoyer un avis d'infraction à Roulottes Évasion pour non respect de l'article 22 de la LQE. Mettre la municipalité de Sherbrooke en copie conforme.
- Exiger du contrevenant un plan de restauration du site.

### 6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Anouka Bolduc

Date : 07-11-19

Vérifié par : Richard Smith

Date : 2007-11-20

Commentaires du vérificateur :

*Venez avec des photos pour l'ambassadeur  
des rivières et de la culture rivière en b.N.*



Nom du dossier : Roulottes Évasion

Municipalité : Bromptonville

Date d'inspection : 07-11-01

N/Réf. : 7430-05-01-43027E3

**Photo 1 :**

Ruisseau Giroux



Remblai dans la bande riveraine

**Photo 2 :**

Ruisseau Giroux

Remblai dans la bande riveraine



**Photo 3 :**

Clôture et nouveau stationnement  
aménagé à l'automne 2006

Ruisseau Giroux

Remblai dans la bande riveraine







**Photo 4:**  
Clôture et nouveau stationnement  
aménagé à l'automne 2006

Ruisseau Giroux

Remblai dans la bande riveraine



**Photo 5:**  
Clôture et nouveau stationnement  
aménagé à l'automne 2006

Ruisseau Giroux

Remblai dans la bande riveraine



**Photo 6:**  
Clôture et nouveau stationnement  
aménagé à l'automne 2006

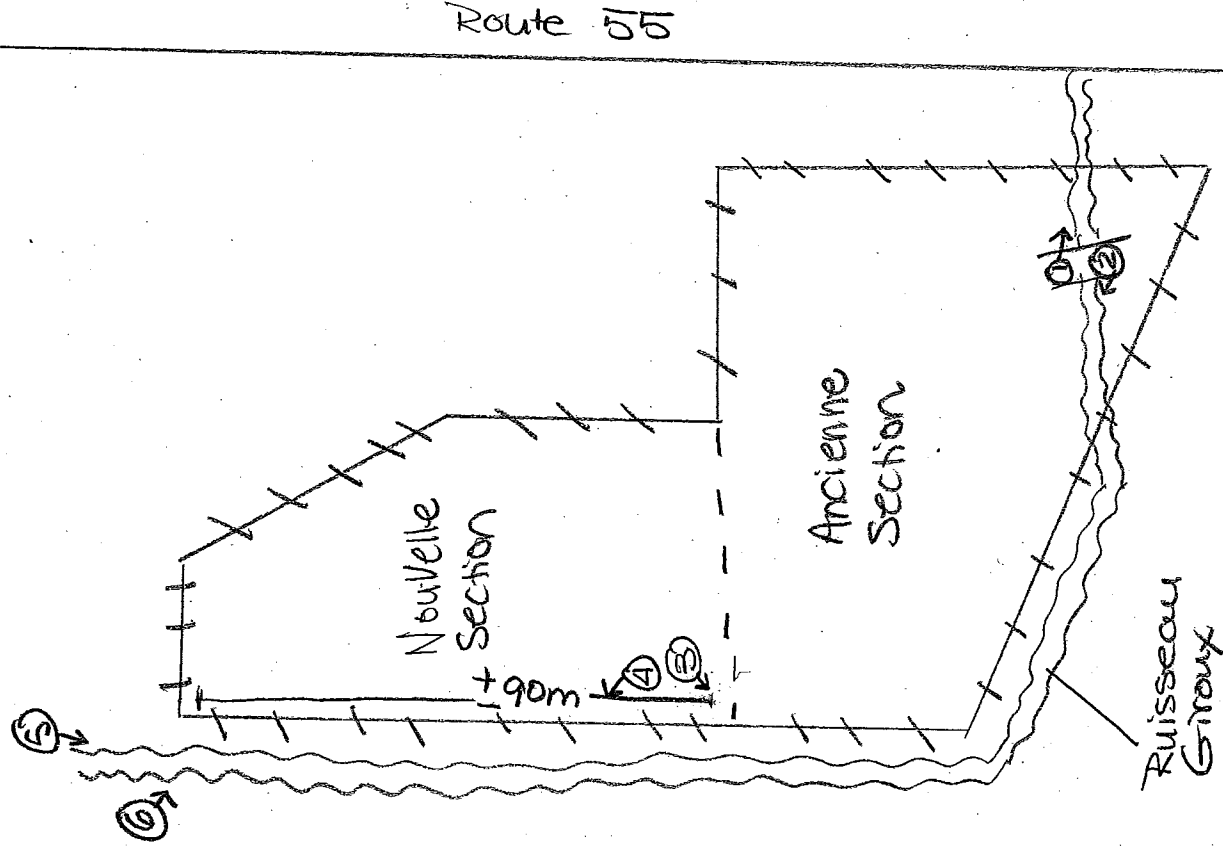
Ruisseau Giroux

Remblai dans la bande riveraine





A  
N



Nom du dossier : Rouilles Évasion

Municipalité: Smrbrooke

N/Réf.: 7430-05-01-43027E 3

Date d'inspection: 07/11/01

Réalisé par: A Paoluc

Date de réalisation: 07/11/19

Légende:

—X— clôture

① → numéro et sens de la photo

== pont

